

DEC122621DR08

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création / renouvellement l'unité UMR n°7266 intitulée Littoral, Environnement et Sociétés et nommant Mme Pierre RICHARD en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 04/02/2011 ;

Considérant que Mme Martine BRERET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de Poitiers du 12 au 14 novembre 2008 et du 08 au 10 décembre 2008.

DECIDE :

Article 1 : Mme Martine BRERET, Technicien de classe exceptionnelle, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS UMR n° 7266 à compter du 01/01/2012.

Mme Martine BRERET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Martine BRERET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à La Rochelle, le 13/07/2012

Pierre RICHARD
Directeur de l'unité UMR n°7266

Gérard BLANCHARD
Président de l'Université de La Rochelle
Le 27/07/2012

Patrice SOULLIE
Délégué régional
Le 05/09/2012

DEC122750dr08

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122733DSI portant création / renouvellement l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique et nommant M. Jean-paul BONNET en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 22/03/2012 ;

Considérant que Mme Carine FOURMENT CAZENAVE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par le CNRS Délégation Ile-de-France Sud du 19/10/2005 au 25/11/2005, d'une durée de 42 heures.

DECIDE :

Article 1 : Mme Carine FOURMENT CAZENAVE, Ingénieur d'études, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS UPR n° 3346 à compter du 01/01/2012.

Mme Carine FOURMENT CAZENAVE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Carine FOURMENT CAZENAVE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 10/07/2012

Jean-paul BONNET
Directeur de l'unité UPR n°3346

Patrice SOULLIE
Délégué régional
Le 05/09/2012